



Mardi 3 février 2026

## COMMUNIQUÉ

### **Coup d'arrêt aux dérives administratives : le Spelc obtient l'annulation d'une mise à pied conservatoire.**

Le Spelc salue une décision du tribunal administratif (TA) de Nice qui marque un tournant majeur dans la protection des enseignants face à des mesures aussi brutales qu'injustifiées.

Par son jugement, le TA a annulé la mise à pied conservatoire infligée à une enseignante soutenue par le Spelc Côte d'Azur, en constatant l'absence totale de pièces probantes venant étayer les informations figurant dans la fiche d'information préoccupante. Les faits reprochés ne présentaient aucun caractère de vraisemblance suffisant pour justifier une telle éviction.

Cette décision vient sanctionner une pratique devenue trop fréquente, consistant à écarter des personnels sur la base de signalements fragiles, imprécis, voire infondés, sans vérification préalable, au mépris des droits élémentaires des enseignants et de la présomption d'innocence.

Jusqu'à présent, l'administration se retranchait derrière l'argument selon lequel la mise à pied conservatoire n'étant pas une sanction, elle ne pouvait être annulée, quand bien même elle brisait des carrières, portait atteinte à la réputation des personnels et provoquait des dommages humains considérables.

**En annulant cette mesure, le tribunal reconnaît implicitement que l'on ne peut pas impunément suspendre un enseignant sans fondement sérieux.**

Pour le Spelc, cette décision constitue une victoire syndicale et juridique majeure. Elle envoie un message clair : la mise à pied conservatoire doit rester une mesure exceptionnelle, strictement encadrée et fondée sur des éléments **objectifs et vérifiables**.

Le Spelc dénonce avec fermeté les dérives actuelles qui conduisent à sacrifier des enseignants sur l'autel du principe de précaution, transformé en principe d'exclusion. Il appelle l'administration et les chefs d'établissement à revoir en profondeur leurs pratiques et à remettre l'impartialité, la proportionnalité et l'humanité au cœur des procédures.

Le Spelc restera pleinement mobilisé pour faire respecter les droits des personnels et n'hésitera pas à engager tous les recours nécessaires chaque fois qu'une mesure injuste, infondée ou disproportionnée sera prise.

**Pour défendre vos droits,  
le Spelc se bat contre les suspensions abusives**